

### Briefing 8:

Le groupe d'étude sur les solutions de remplacement économiquement durables à la culture du tabac (par rapport aux articles 17 et 18 : fourniture de soutien aux solutions de remplacement économiquement viables et protection de l'environnement et de la santé des gens)

**Troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac  
17-22 novembre 2008, Durban, Afrique du Sud**

### Recommandation

La troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac devrait décider de poursuivre le travail du groupe d'étude sur les solutions de remplacement économiquement durables à la culture du tabac, et lui donne le mandat pour:

- élaborer des recommandations sur les mesures efficaces que les Parties peuvent adopter pour promouvoir les solutions de remplacement durables à la culture du tabac;
- entreprendre un exercice d'évaluation des barrières à la promotion efficace des solutions de remplacement durables à la culture du tabac – incluant les pratiques de l'industrie du tabac, le déséquilibre de pouvoir entre les fabricants de tabac, les fournisseurs et transformateurs de feuilles de tabac et les cultivateurs de tabac, et toutes politiques ou mesures qui soutiennent ou facilitent la culture du tabac – et élaborer des recommandations sur les mesures qui peuvent être mises en œuvre au niveau national et international pour surmonter ces barrières;
- identifier et développer des opportunités pour une coopération pratique avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour la promotion de solutions de remplacement durables à la culture du tabac; et
- développer, pour les besoins d'utilisation dans le rassemblement de données et la recherche – dans le but de rassembler de façon régulière des données normalisées et d'établir une base de données internationale de bonnes pratiques et de ressources utiles pour la promotion de sources de revenus alternatives durables– une structure méthodologique pour l'évaluation exhaustive de la viabilité et de la durabilité de la culture du tabac et de ses solutions de remplacement, tenant compte des facteurs de santé, environnementaux et socioéconomiques.

## Historique

Le groupe d'étude sur les solutions de remplacement durables à la culture du tabac a été établi par la Conférence des Parties (CDP) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) à sa première session (CDP-1), tenant compte de l'article 17 (fourniture de soutien aux activités de solutions de remplacement économiquement viables) et soutenant les dispositions concernant la recherche (Article 20.1(a)), la fourniture d'expertise technique, scientifique, légale et d'autre expertise (Article 22.1(b)), et l'utilisation de modes de financement pour soutenir les alternatives à la production du tabac dans le contexte de stratégies de développement durable (Article 26.3).<sup>1</sup> Le groupe d'étude a été créé dans le but de: résumer l'adoption de solutions de remplacement économiquement viables existantes pour les travailleurs, les cultivateurs et, selon le cas, les vendeurs individuels du tabac; recommandant à la CDP des mécanismes pour évaluer l'impact des pratiques des sociétés du tabac au fil du temps; faisant des rapports sur les initiatives prises au niveau national conformément à l'article 17; et recommandant des initiatives de diversification rentables.

Suite à sa première réunion, tenue à Brasilia, au Brésil, les 27-28 février 2007, le groupe d'étude a présenté un rapport à la deuxième session de la CDP (CDP-2) sur les résultats de ses discussions.<sup>2</sup> La CDP-2 a donné le mandat au groupe d'étude pour continuer son travail, tenant compte de l'article 18 (Protection de l'environnement et de la santé des gens) et du besoin reconnu d'être vigilant à tous les efforts par l'industrie du tabac visant à saper ou à pervertir les efforts de lutte antitabac.<sup>3</sup> Le groupe d'étude a tenu sa deuxième réunion à Mexico City, au Mexique, les 17-19 juin 2008, et a soumis un rapport supplémentaire (Document CCLAT/CDP/3/11) pour examen par la troisième session de la CDP (COP-3).

## Conclusions clés de la deuxième réunion du groupe d'étude

Le rapport du groupe d'étude à la CDP-3 donne un aperçu des résultats de sa deuxième réunion, qui avait pour objectif d'étendre la portée de ses travaux en mettant à jour les expériences de sa première réunion, en introduisant des expériences récentes et des études transfrontalières et passant en revue les instruments de politique pertinents.

---

<sup>1</sup> 'Etablissement d'un groupe d'étude sur les alternatives de récoltes' (Organisation Mondiale de la Santé, Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, première session, décision CCLAT/CDP1(17)).

<sup>2</sup> 'Questions identifiées dans les décisions prises par la Conférence des Parties qui nécessitent une prise d'action durant la période entre les première et deuxième sessions: Etablissement d'un groupe d'étude sur les alternatives de récoltes (décision FCTC/COP1(17))' (Organisation Mondiale de la Santé, Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, deuxième session, item provisoire 5.5 à l'agenda, A/CCLAT/CDP/2/11, 9 mai 2007) disponible sur [http://www.who.int/gb/fctc/PDF/cop2/FCTC\\_COP2\\_11-en.pdf](http://www.who.int/gb/fctc/PDF/cop2/FCTC_COP2_11-en.pdf).

<sup>3</sup> 'Groupe d'étude sur les solutions de remplacement économiquement durables à la culture du tabac' (Organisation Mondiale de la Santé, Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, deuxième session, décision CCLAT/CDP2(13)).

L'Alliance pour la Convention cadre (FCA) soutient les conclusions de la deuxième réunion du groupe de travail, et considère qu'il est nécessaire que le groupe de travail poursuive sa tâche pour aider les Parties à promouvoir les alternatives durables aux sources de revenus pour les cultivateurs du tabac, tenant compte en particulier de la nécessité de protéger l'environnement et la santé de ceux impliqués dans la culture de tabac, et prenant en considération que, à moyen et à long terme, une réduction de la demande pour les produits du tabac est à prévoir. Dans le but de réaliser l'objectif de la CCLAT de protéger les générations présentes et futures des conséquences sanitaires, sociales, environnementales et économiques dévastatrices de la consommation du tabac et de l'exposition à la fumée de tabac, la FCA considère que les engagements des Parties sous les articles 17, 18, 20.1(a), 22.1(b) et 26.3 soutiennent et complètent leurs engagements principaux concernant la réduction de la demande pour les produits du tabac.

Les conclusions clés de la deuxième réunion du groupe d'étude comprennent:

#### *Les tendances du marché globales*

Le groupe d'étude a passé en revue les études indiquant que la production globale de tabac a augmenté, dépassant la consommation globale, et que la production devient concentrée dans les pays en voie de développement (paragraphe 10-13). Ces tendances provoquent la chute des prix des feuilles de tabac, et la réduction des profits des cultivateurs. Dans le cadre de la crise alimentaire actuelle globale, et de l'impact négatif sur la sécurité alimentaire lorsque les terres rares sont occupées par la culture du tabac, ces tendances du marché donnent une importance additionnelle au développement d'alternatives durables aux sources de revenus pour les petits cultivateurs du tabac.

#### *Les impacts négatifs de la culture de tabac*

Le groupe d'étude a pris note que la culture du tabac a un certain nombre d'impacts négatifs importants sur les cultivateurs qui ont été rapportés et recherchés de manière insuffisante, en particulier dans les pays en voie de développement (paragraphe 14-21). Ces impacts incluent notamment:

- l'empirement de la pauvreté – la culture du tabac dépend grandement de la main-d'œuvre enfantine et du travail servile, piégeant les familles de cultivateurs dans des cycles d'endettement et de pauvreté et augmentant la vulnérabilité des démunis dans les régions rurales (paragraphe 16);
- les impacts sanitaires négatifs – la culture du tabac représente un certain nombre de risques sanitaires graves, incluant l'intoxication liée aux récoltes telle que la maladie du tabac vert, l'intoxication par pesticide, les troubles respiratoires et dermatologiques, et certains types de cancer (paragraphe 15); et
- les impacts environnementaux négatifs – la culture du tabac provoque la pollution, la dégradation des sols et le déboisement, contribuant au changement climatique adverse et les pertes de biodiversité (paragraphe 17).

### *Le rôle de l'industrie du tabac*

Le groupe d'étude a trouvé que l'industrie du tabac a intervenu de façon active pour rendre la culture du tabac attrayante pour les cultivateurs, y compris à travers des investissements importants au cours du processus de production et une garantie de rentabilité financière (paragraphe 22). L'industrie a également fait la promotion d'évaluations exagérées de l'importance économique de la culture du tabac, et a utilisé ses soi-disantes activités de 'responsabilité sociale d'entreprise' pour travailler contre la mise en œuvre de mesures efficaces pour promouvoir et faciliter le développement de solutions de remplacement durables (paragraphe 44). Le groupe d'étude était d'accord que les buts de l'industrie du tabac et la santé publique sont diamétralement opposés (paragraphe 44). Des contre-interventions actives pour promouvoir et faciliter le développement de solutions de remplacement à la culture du tabac, basées sur et soutenues par des données et des recherches fiables et protégées de l'interférence de l'industrie, seront requises pour efficacement aider les cultivateurs à passer à des solutions de remplacement durables (paragraphe 45-47).

### *L'existence de solutions de remplacement durables*

L'expérience actuelle d'un certain nombre de régions différentes indique l'existence d'une série d'alternatives rentables et durables à la culture de tabac (paragraphe 22-34). Le groupe d'étude est d'accord avec le fait qu'une combinaison de récoltes différentes ou une combinaison d'alternatives de la récolte et de la non-récolte, sont plus probables que des alternatives de récolte simple pour être efficace à réduire de façon durable la vulnérabilité et améliorer la qualité de vie des petits cultivateurs (paragraphe 27 et 32-34).

### *Promouvoir et faciliter le passage aux sources de revenus alternatives durables*

Le groupe d'étude a pris note que plusieurs cultivateurs de tabac ont besoin de soutien pour développer des activités alternatives économiques (paragraphe 35). Des mesures pour promouvoir et faciliter le passage aux sources de revenus alternatives durables comprennent la recherche et le rassemblement de données, l'éducation, la sensibilisation et la formation, l'assistance technique et financière, et le soutien du marché et social (paragraphe 29 et 36-43). De telles mesures devraient être développées et mises en œuvre en concertation avec les cultivateurs et en collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, et devraient être intégrées aux stratégies de développement plus vastes et invariablement appliquées à travers tous les secteurs du gouvernement.

## La nécessité de travail supplémentaire

Le groupe d'étude a pris note de la nécessité de travail supplémentaire dans un certain nombre de domaines pour aider à la promotion d'alternatives durables à la culture du tabac. Celles-ci incluent:

- le développement de politiques et de mesures intégrées et intersectorielles pour la promotion d'alternatives durables à la culture du tabac, comprenant les aspects sanitaires, économiques, sociaux, institutionnels, politiques et environnementaux, avec la participation active des cultivateurs de tabac (paragraphe 42, 50, 54 et 57);
- le développement d'une structure holistique traitant de différents aspects des sources de revenus des cultivateurs de tabac à être utilisé comme un instrument analytique dans l'évaluation d'alternatives, y compris les définitions normalisées et les méthodes de rassemblement et d'analyse de données (paragraphe 34 et 52);
- le rassemblement régulier et systématique de données normalisées, y compris sur les impacts sanitaires, sociaux et environnementaux de la culture du tabac et des tendances dans le marché du tabac, et sur le rôle de l'industrie du tabac (paragraphe 49, 51, 56 et 58);
- l'établissement d'une base de données internationale d'informations, de recherches, d'expériences, de bonnes pratiques et de règlements (paragraphe 55); et
- la sensibilisation et le partage d'informations avec les cultivateurs et le public, en particulier en ce qui concerne les impacts sanitaires, sociaux et environnementaux de la culture du tabac et les activités de l'industrie du tabac (paragraphe 56 et 58).

Afin de poursuivre le travail sur la promotion d'alternatives durables à la culture du tabac au niveau international, le groupe d'étude réitère la nécessité de renforcer la participation d'agences internationales spécialisées dans le processus (paragraphe 13 et 53), comme reconnu dans le mandat donné au groupe par la CDP-1.<sup>4</sup> Les agences possédant une expertise reconnue dans le domaine comprennent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau International du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et la Banque Mondiale, entre autres. Le groupe d'étude a également pris note de la nécessité d'incorporer le développement de sources de revenus alternatives durables pour les cultivateurs de tabac aux stratégies et programmes existants de réduction de la pauvreté, y compris le Programme Alimentaire Mondial (paragraphe 57).

---

<sup>4</sup> La décision CCLAT/CDP1(17) a pris note du 'travail important entrepris sous le chapeautement de l'Equipe Spéciale Inter-institution Ad Hoc sur la Lutte Antitabac des Nations Unies, et spécialement la grande variété d'agences qui ont de l'expertise reconnue dans ce domaine, y compris la FAO, le PNUD, le PNUE, la Banque Mondiale, entre autres', et a décidé 'de donner le mandat au groupe d'étude pour travailler étroitement avec les organisations internationales compétentes, en particulier la FAO et la Banque Mondiale et de collaborer dans son travail avec l'Equipe Spéciale Inter-institution Ad Hoc sur la Lutte Antitabac des Nations Unies'.